

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 MAI 2015**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames DUNEAU Josette, LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne, Messieurs
DOS SANTOS Félisberto GLEDEL Georges, PESME Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain,
TRIOREAU Philippe et VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, TOUZELET Serge.

POUVOIRS : Mr LASNIER Henri donne pouvoir à Mr PREVOST Guy
Mr OLESKOW Philippe donne pouvoir à Mme DUNEAU Josette
Mr TOUZELET Serge donne pouvoir à Mr GEORGE Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : DUNEAU Josette

DATE DE LA CONVOCATION 11 mai 2015

Nombre de conseillers	15
En exercice	15
Présents	12
Absents excusés	3
Pouvoirs	3

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 20 avril 2015.

DELIBERATIONS

- AGGLOPOLYS : Avenant à la convention de mise à disposition du service technique
Mise en œuvre du pacte financier pour les années 2015 à 2019
- Urbanisme : Acquisition de la parcelle cadastrée AB 303
- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 20 avril 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

AGGLOPOLYS – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SERVICE TECHNIQUE – DELIBERATION NO 2015-21

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération a été prise en 2013 pour l'approbation de l'actualisation et l'extension de la convention de mise à disposition des services techniques de la commune au profit d'agglopolys. Cette convention précise les modalités financières, définit les missions exercées par la commune pour l'entretien des voiries communautaires et de l'aire multisports. Un avenant est nécessaire pour prendre en compte les évolutions et ajustements existants sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération. Il est précisé que cet avenant ne remet pas en cause la convention initiale. Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'avenant et les annexes, autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

AGGLOPOLYS – MISE EN ŒUVRE DU PACTE FINANCIER POUR LES ANNEES 2015 A 2019 – DELIBERATION NO 2015-22

Dans le contexte de réduction des concours de l'Etat aux collectivités locales, et dans le cadre de l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement, le bureau communautaire a décidé de mettre en œuvre un pacte financier pour les années 2015-2019. Les trois grands principes de ce pacte financier et fiscal entre agglopolys et ses communes membres sont : le gel des taux de la fiscalité directe sur les ménages et les entreprises pour la part levée par Agglopolys, la garantie du montant de la D.S.C. (Dotation de Solidarité Communautaire) et la conservation du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Le Conseil Municipal, unanime, prend acte du pacte financier et approuve les modalités de répartition des dotations.

URBANISME – ACQUISITION PARCELLE AB 303 – DELIBERATION NO 2015-23

Monsieur le Maire, Yves GEORGE, informe le Conseil Municipal qu'une offre de prix a été adressée aux héritiers pour le terrain cadastré AB 303, situé chemin du Pas St Martin et intégré dans le périmètre de la future Z.A.C. des Coutures. En commun accord avec les héritiers, le prix du m² est fixé à 5^e soit la somme de 10 475€ pour une superficie de 2095m². Les frais de notaire en sus sont à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, unanime, accepte l'acquisition de ce terrain et donne pouvoir au maire ou à l'adjoint chargé de l'urbanisme pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

AGGLOPOLYS – DEMANDE DE DESAFFILIATION DU CENTRE DE GESTION DE L&C

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir et cher en date du 23 avril concernant la demande de retrait de la Communauté d'Agglomération de Blois. En effet, Agglopolys sollicite son retrait à compter du 1^{er} janvier 2016. L'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités affiliées dans un délai de deux mois. A défaut de délibération, l'avis de la collectivité sera réputé favorable à la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération et du C.I.A.S. du Blaisois.

BATIMENTS COMMUNAUX – TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Monsieur le Maire présente les différentes études à lancer d'ici la fin de l'année 2015.

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir et cher) est sollicité pour :

- la rédaction d'un cahier des charges portant sur la maîtrise d'œuvre de l'opération « Extension et recomposition de la mairie et de l'école »,
- la présentation d'une étude portée sur les aménagements du lavoir et ses abords
- la présentation d'une étude portée sur la construction d'un atelier communal rue Princesse Bibesco.
- une pré-étude sera également à réaliser pour une future salle des associations.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

DECHETS CADRE DE VIE ET FOURRIERES – F.VIRLET

- Maîtrise d'ouvrage pour la démarche du Plan Climat Energie du Territoire
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- Arcante : création d'un deuxième réseau de chaleur pour desservir le quartier des Provinces. Sont concernés les lycées Augustin-Thierry, Dessaignes et Sonia Delaunay.

TOURISME CULTURE SPORTS ET LOISIRS – F.DOS SANTOS

- Inauguration le 22 mai de la piste cyclable – 1^{er} tronçon entre le pont Charles de Gaulles et le site du Lac de Loire.
- 25^{ème} édition du Prix Emmanuel Roblès le 12 juin, à la halle au grain.

INFORMATIONS - G. PREVOST

Eclairage public : Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour des propositions de prix pour le remplacement des candélabres obsolètes par des candélabres conformes aux normes énergiques et écologiques. Il s'agit de l'éclairage public des rues Emilie Pellapra, André Rouballay, Pierre Robin, Roger Régnier et la rue des Grèves. La meilleure offre sera retenue.

Lotissement de la Cour du Puits : l'éclairage public fonctionne. L'entreprise a été contactée pour le réglage de l'horloge.

Vidéo protection : L'étude pour l'installation de vidéo protection arrive à son terme. Reste à traiter le problème de l'alimentation de ce dispositif, la pose d'une batterie à chaque caméra et son entretien étant trop onéreux, il est privilégié l'alimentation directe permanente. Cette solution serait moins coûteuse en investissement mais aussi en fonctionnement. Monsieur le Maire pourrait solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat. La prochaine réunion, prévue en juin, portera sur le choix du candidat.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivant : Décision n° 2015-05 du 30 avril 2015 portant sur l'institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des entrées lors des concerts donnés par l'Orchestrolli et l'Orchestre de Chambre Nouvelle Europe les 23 et 30 mai.

Pour clore la séance, Monsieur le Maire remet à Madame Prévost Danièle le diplôme de l'Ordre National du Mérite, distinction qui lui a été remise aussi par Madame la sénatrice, Jacqueline Gourault.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Félisberto		PREVOST Guy	
DUNEAU Josette		ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges		TALBOT Alain	
LASNIER Henri	Absent excusé – pouvoir à Mr PREVOST Guy	TOUZELET Serge	Absent excusé – Pouvoir à Mr GEORGE Yves
LE FLOCH Claire		TRIOREAU Philippe	
MARTIN Dominique		VIRLET François	
OLESKOW Philippe	Absent excusé – pouvoir à Mme DUNEAU J.		